



NOUVELLES GENERATIONS : SOCIETES DE DEMAIN

Londres, 9 et 10 octobre 2007

SOMMAIRE

Rapport du colloque

Résumé.....	2
Introduction.....	3
Depuis notre dernière rencontre.....	3
Réflexions préliminaires sur la nature des intérêts et du dialogue intergénérationnels	4
Existe-t-il un problème intergénérationnel ?.....	5
Perspectives franco-britanniques sur les questions intergénérationnelles.....	6
Différences et points communs entre le Royaume-Uni et la France.....	7
Quelle voie pour l'avenir ?	13
Conclusions	14

Annexes

« Mieux investir dans la jeunesse : la question de l'équité intergénérationnelle » Solange Lefebvre.....	15
« Cartographie européenne des modèles sociaux de jeunesse » Cécile Van de Velde	26
Liste des participants français	35
Liste des participants britanniques	37
Ordre du jour	39

**Ce rapport a été rédigé par David Walker,
Rédacteur en chef du Guardian's Public Magazine,
membre de l'Economic and Social Research Council**

Résumé

Les conflits d'intérêt intergénérationnels sont plus aigus en France qu'au Royaume-Uni et constituent un thème à part entière dans la politique. Dans nos deux pays, les jeunes rencontrent néanmoins des problèmes particuliers pour l'accès au logement et à l'éducation.

Le séminaire a fait ressortir deux grands aspects : les Français mettent l'accent sur les différences entre les cohortes d'âge tandis que les Britanniques insistent davantage sur les différences entre catégories sociales. Les deux pays font néanmoins face à des inégalités structurelles.

Ni la France ni le Royaume-Uni ne peuvent prétendre être une méritocratie, dans le sens où le niveau d'études ou la réussite professionnelle seraient indépendants du milieu social et du revenu des parents. Dans les deux pays, les relations de la famille restent importantes, notamment pour l'accès aux meilleurs établissements d'enseignement supérieur. Nos deux pays doivent intensifier leurs investissements de long terme dans l'enseignement. Ils doivent être plus attentifs à ce que disent les enfants et les jeunes, et encourager les échanges.

En France, à la fin des années 1970, on observait un écart de 17 % entre les revenus des salariés d'à peine 30 ans et les revenus de ceux de 50 ans. Cette différence est désormais de 40 %. Au Royaume-Uni, il n'existe quasiment aucun écart de salaire entre ces deux cohortes d'âge, mais les inégalités sont considérables *au sein* des cohortes selon la classe sociale qui, dans ce pays, constitue de loin la principale cause d'inégalité.

Les débats se sont concentrés sur la protection sociale, les retraites, l'environnement, la formation professionnelle, esprit d'entreprise et la responsabilité environnementale des entreprises. Des participants ont suggéré de décentraliser davantage de pouvoirs vers les collectivités locales, d'introduire un droit de vote proportionnel au nombre d'enfants et insisté sur la nécessité d'une réflexion à long terme sur les retraites. Pour l'enseignement, les propositions ont porté sur un renforcement de l'implication des parents dans les études de leurs enfants, une meilleure adaptation des études au monde du travail, ainsi qu'une revalorisation du salaire et du statut des enseignants.

INTRODUCTION

Il y a trois ans, en novembre 2004, le Conseil franco-britannique a réuni un groupe de trentenaires du monde des affaires, de l'université, des arts, de la politique et de l'administration publique. À cette occasion, le député **Yves Censi** a indiqué qu'en France, les gens ont tendance à se définir plus fortement en fonction de leur âge ou de leur génération. Depuis l'année en question, « soixante-huit » est devenu un point de référence dans la culture et la politique. D'autres générations se définissent - souvent par la négative - par rapport à ceux qui sont véritablement (ou dans leur imagination) descendus dans la rue en cette année phare.

Au Royaume-Uni, la génération correspondante, souvent qualifiée de génération du baby-boom, pèse un certain poids, littéralement et métaphoriquement, mais constitue une référence moins prégnante dans la culture et la politique britanniques. Les commentateurs tentent de convaincre la nouvelle génération de son égocentrisme, en qualifiant par exemple ses membres d'« enfants de Thatcher », prétendant que les enfants et les jeunes qui ont forgé leurs valeurs quand Madame Thatcher était Premier ministre sont devenus les ardents défenseurs de l'individualisme. Espérant peut-être rallier la nouvelle génération à la cause des Tories, un groupe de réflexion de droite a récemment évoqué une « génération iPod », regroupant des jeunes de 20 ans, inquiets, stressés, accablés d'impôts et criblés de dettes.

Mais les références générationnelles semblent effectivement moins marquées au nord de la Manche. Les exemples cités lors du récent séminaire sur les nouvelles générations indiquent que les différences au niveau des intérêts (et des attitudes) entre les cohortes d'âge sont plus nettes en France. Néanmoins, si les Français se montrent déjà « très passionnés » par ce débat, **Jean Guéguinou** pense qu'il va bientôt en être de même au Royaume-Uni. Certains des participants britanniques craignent que le conflit imminent dont il parle ne prenne bientôt corps. Cependant, on pourrait concevoir des politiques publiques de nature à atténuer les problèmes intergénérationnels. Il ressort de ce séminaire que les pouvoirs publics ont un rôle positif à jouer.

DEPUIS NOTRE DERNIERE RENCONTRE...

Ce séminaire, qui rassemble plusieurs participants de la précédente rencontre ainsi que des nouveaux, a pour objectif d'examiner la situation de chaque classe d'âge dans les deux pays, sans pour autant réfuter l'influence du sexe, de l'appartenance ethnique ou de l'obédience religieuse. Depuis le séminaire de 2004, la politique et les institutions ont changé. Le PIB a progressé dans les deux pays et, avec lui, les perspectives d'emploi. Les tendances migratoires se sont intensifiées. Des projets de réforme ont été annoncés, certains ont même été mis en œuvre.

Les participants à la précédente rencontre ont eux aussi changé. **Nick Clegg**, qui, en 2004, se présentait aux élections législatives, est aujourd'hui porte-parole du Parti libéral-démocrate pour les affaires intérieures et vient d'être désigné à la tête de son parti. **Laurent Bonnaud** a quitté le monde de l'université pour celui de la banque. **Jeannette Bougrab** aurait pu troquer son poste de maître de conférence pour celui de député si les électeurs de sa circonscription l'avaient élue en juin 2007.

Mais y a-t-il eu suffisamment de changement ? Les participants craignent que les universitaires, les journalistes et les hommes politiques aient plus de facilité à parler qu'à agir. Ceux que les Britanniques appellent les *chattering classes* (les classes bavardes, les « intellos ») passent beaucoup de temps à identifier les problèmes et à préconiser des changements, qui ne se matérialisent que trop rarement. Et ces donneurs de leçons revoient encore plus rarement leur comportement.

Ce séminaire a montré que la France et le Royaume-Uni sont confrontés à des questions structurelles communes, malgré les disparités que présentent leurs institutions et leur culture. Les participants tiennent le même discours sur les questions de logement, d'enseignement supérieur, de mobilité sociale, de déterminisme social des opportunités et enfin d'emploi et de retraites. Le bât blesse en des endroits différents, mais les problèmes sont les mêmes.

REFLEXIONS PRELIMINAIRES SUR LA NATURE DES INTERETS ET DU DIALOGUE INTERGENERATIONNELS

Les frictions intergénérationnelles constituent une caractéristique omniprésente de la société humaine, a déclaré **Solange Lefebvre**, car il existe un conflit permanent sur la répartition des biens, au sein des familles et entre elles, ainsi qu'au sein des classes d'âge et entre elles. Néanmoins, les générations ont le droit d'avoir une opinion subjective et le sentiment de leur place propre dans l'histoire.

Les personnes qui ont actuellement la cinquantaine ou la soixantaine doivent se sentir privilégiées, a avancé **Gérard Errera**, car elles appartiennent à la génération qui a eu toutes les portes ouvertes, a profité de la liberté, de la prospérité et de la paix en Europe, même si la menace de l'apocalypse nucléaire planait sur elle. Ceux qui ont aujourd'hui moins de 30 ans connaîtront un avenir plus périlleux et plus incertain, mais aussi peut-être davantage d'opportunités que leurs parents.

James Tugendhat se demande si le débat n'exacerbe pas l'insatisfaction et si nous ne risquons pas de raviver les désaccords entre les générations. Mais il existe bel et bien des divergences d'intérêts considérables entre les générations. Pour lui, le système mis en place après 1945 va bientôt disparaître et, avec lui, l'acceptation par la génération qui travaille de l'obligation de financer les retraites de la précédente.

Yvette Cooper nous met en garde contre l'exagération. Il ne faut pas sous-estimer le défi qu'ont eu à relever les générations précédentes. La croissance économique est un fait établi. Nous sommes aujourd'hui plus riches que nous ne l'avons jamais été et nous devons prendre en compte les autres indicateurs de progrès, comme l'augmentation du nombre des étudiants dans l'enseignement supérieur. Même dans

les débats sur les inégalités de sa répartition, nous devons reconnaître le bien-être matériel dont nous bénéficions. Et **Simon Day** d'ajouter qu'il nous faut aussi regarder les côtés positifs, et pas seulement négatifs, des différences d'âge.

Nick Clegg déplore la teneur du discours intergénérationnel actuel au Royaume-Uni, évoquant la délinquance et les comportements antisociaux. Au cours de la dernière décennie, les jeunes ont trop souvent été définis en termes négatifs. « Il y a une diabolisation systématique des jeunes. La classe politique ne sait toujours pas comment parler des générations ».

Nick Canning s'interroge sur la place de l'âge dans l'emploi et le revenu. « Je me demande si nous ne menons pas la bataille à l'envers. Sur tous les marchés concurrentiels, les salaires élevés semblent être consentis davantage en fonction des compétences des individus que de la génération à laquelle ils appartiennent ». Il se demande quelles seraient les conséquences sociales si les individus connaissaient la réussite professionnelle à un plus jeune âge. **Laurent Bonnaud** s'interroge lui aussi sur les tendances fondamentales qui font fi de l'âge. Il décrit le passage d'une culture privilégiant le comportement à une culture reposant sur le savoir, qui pourrait être nettement moins tributaire de l'âge.

EXISTE-T-IL UN PROBLEME INTERGENERATIONNEL ?

Perspectives européennes

On observe des conflits d'intérêts entre les classes d'âge dans toute l'Europe, mais il existe des différences considérables dans le degré auquel ils transparaissent dans la politique ou sur le marché du travail. **Louis Chauvel** constate que les négociations sur les retraites sont souvent menées par les bénéficiaires eux-mêmes, et non par ceux qui financent ces retraites. « Il n'est donc pas surprenant que les décisions soient généralement favorables aux retraités. »

L'âge médian auquel les jeunes quittent la maison varie entre les États membres de l'Union européenne : 21 ans au Royaume-Uni et 23 ans en France, soit des âges assez proches ; vers 20 ans dans les pays scandinaves, et vers la trentaine dans les pays méditerranéens. Aux Pays-Bas et en Allemagne, les jeunes quittent leurs parents à 22 ans. Ces écarts sont en partie culturels, mais s'expliquent également par le soutien apporté aux familles par l'État-providence et par la facilité d'accès à l'emploi.

Les pays méditerranéens sont censés être davantage attachés à la famille. Citant son expérience personnelle de l'Espagne, **Nick Clegg** explique que « les liens familiaux entre les générations ne sont pas les mêmes que dans d'autres pays d'Europe ». Cela tient peut-être à l'implantation géographique des catholiques et des protestants au cours de l'histoire. Les liens familiaux ont une incidence profonde sur les soins aux personnes âgées et sur la politique des retraites.

Mais il est risqué de se hasarder à des généralisations sur la fiscalité ou la politique des retraites. Dans les pays méditerranéens, malgré la grande solidité des réseaux familiaux, le conflit intergénérationnel est plus ouvert que dans le reste de l'Europe.

Dans les pays nordiques, les liens familiaux plus ténus sont relayés par des institutions collectives plus robustes, en particulier les syndicats qui atténuent les conflits intergénérationnels. Dans les pays attachés au modèle individualiste ou « anglo-saxon » (selon **Louis Chauvel**), il peut y avoir davantage d'iniquité en termes de répartition du revenu ou de la richesse, mais moins d'inégalités intergénérationnelles. Concernant la France, il pense que « la situation est tragique ».

Perspectives franco-britanniques sur les questions intergénérationnelles

La société française est disloquée, a affirmé **Jeannette Bougrab**. Elle rappelle le choc éprouvé par la population française lorsqu'elle a appris qu'il avait fallu attendre plusieurs semaines avant que des familles ne viennent chercher les corps des personnes âgées décédées pendant la canicule. Il faut recréer des liens intergénérationnels qui l'emportent sur l'individualisme, estime-t-elle.

Enthousiasmé par la révolution française, un poète anglais a écrit : « Quelle joie c'était de vivre [en 1789], mais être jeune, c'était le Paradis ». **Louis Chauvel** prend le contrepied de Wordsworth : en 1999, comme en 1989 et probablement aussi en 2009, être jeune en France, c'est l'Enfer. Si l'on considère l'accès aux études et à l'emploi, tel que mesuré par les perspectives de progression sur l'échelle sociale et dans le monde du travail, sans parler de l'accès au logement et à un revenu tout au long de la vie, la nouvelle génération française est sacrifiée. Les années 1990, décennie de chômage de masse pour les jeunes, ont laissé des cicatrices indélébiles sur cette génération, qui a mis du temps à poser le pied sur les premiers degrés de l'échelle de la carrière professionnelle. Il en résultera non seulement une baisse du revenu sur toute la vie, mais aussi un amenuisement des prestations sociales pour lesquelles ces individus auront cotisé. Leurs droits à pension seront moindres, car leurs cotisations seront moindres. Comme l'explique le sociologue, cette génération a été spoliée simultanément par le capitalisme, qui l'a privée d'un emploi, et par le socialisme, sous la forme de l'État providence, qui l'a privée d'un niveau juste de protection sociale.

Il n'est pas étonnant que les enquêtes révèlent que les jeunes sont pessimistes quant à leur avenir. Le degré d'optimisme a tendance à suivre le taux de chômage, c'est pourquoi leur attitude est tout à fait rationnelle.

La thèse de **Louis Chauvel** sur la « génération perdue » peut être étendue à la politique en France. Depuis la Deuxième guerre mondiale, deux générations ont dirigé la vie politique française, explique-t-il, celle de la Résistance et celle des « soixante-huitards ». Elles ont mené une politique de l'intérêt personnel, ce qui a eu pour effet de marginaliser les jeunes, qui ne sont pas représentés dans les instances politiques. Sur le plan démographique, la France se démarque. Mais si cette analyse est correcte, pourquoi, se demande **Jo Blanden**, n'y aurait-il pas un retour de bâton, un basculement en sens inverse ? L'âge des députés est-il si différent en France et au Royaume-Uni ? **Yvette Cooper** n'en est pas certaine. L'expérience française n'est peut-être pas aussi exceptionnelle qu'on a bien voulu le laisser entendre.

Les experts britanniques conviennent qu'au Royaume-Uni, les différences entre les cohortes d'âge se sont moins fortement creusées ces dernières années. Ceux qui sont

nés vers 1970 ont eu du mal à pénétrer sur un marché du travail où les emplois étaient rares. Le chômage des jeunes, certainement sensible au cycle économique, a augmenté dans les années 1980 et 1990 pour atteindre des taux records. Mais, depuis, au Royaume-Uni, il est plus faible qu'en France pour toutes les classes d'âge et l'écart entre le taux de chômage général et celui des jeunes s'est rétréci.

Cependant, les cicatrices observées par **Louis Chauvel** semblent moins nettes au Royaume-Uni. L'expérience du marché du travail est plus contrastée, moins tributaire de l'âge. La génération qui est arrivée à l'âge de 20 ans lorsque le taux de chômage global était encore élevé n'a pas subi les dommages irréversibles, qu'elle a connus en France, sauf dans le cas des personnes peu ou pas qualifiées.

Au Royaume-Uni, l'âge semble moins important. En France, à la fin des années 1970, on observait un écart de 17 % entre les revenus des salariés d'à peine 30 ans et ceux des personnes de 50 ans. Cet écart est désormais de 40 %. Au Royaume-Uni, il n'existe quasiment pas de différence de salaire entre ces deux cohortes d'âge. On constate néanmoins depuis peu une réduction des écarts de rémunération entre les individus de 20 à 30 ans, même si celle-ci s'explique peut-être par les flux migratoires récents et par le fait que les travailleurs saisonniers polonais, par exemple, sont prêts à accepter des salaires plus bas.

Les participants britanniques ont tourné en dérision la tentative de faire passer les jeunes pour des gens stressés ou sous-payés, car les faits ne le confirment pas, sauf pour ceux qui viennent de milieux ouvriers à faible revenu et qui ont fait peu d'études. Selon les Britanniques, les différences au sein des cohortes d'âge comptent plus que les différences entre cohortes. La classe sociale prime sur l'âge. Et ces différences sociales se sont creusées.

Si les Français mettent fortement l'accent sur l'âge, les Britanniques insistent plutôt sur la classe sociale. Ainsi, **Nick Clegg** affirme que « l'une des choses qui compliquent la politique générationnelle au Royaume-Uni est le recul de la mobilité sociale. Nous voyons se dessiner un schéma de transmission de la pauvreté de génération en génération ». Selon lui, ces inégalités affaiblissent, sur la durée, la responsabilité intergénérationnelle. « Il ne sert à rien de parler de l'éthique de la responsabilité intergénérationnelle si l'on n'essaie pas de comprendre pourquoi la mobilité sociale recule. »

DIFFERENCES ET POINTS COMMUNS ENTRE LE ROYAUME-UNI ET LA FRANCE

Attitudes

Le pessimisme semble davantage frapper les jeunes Français, même si **Catherine Fieschi** précise que les idées sombres prévalant à propos des perspectives collectives sont souvent tempérées par un relatif optimisme concernant l'avenir personnel. Elle note la prédilection des jeunes Français pour la « sécurité de l'emploi », notamment dans la fonction publique. Selon un rapport, les trois quarts souhaitent devenir

fonctionnaires. Les enquêtes révèlent que les jeunes Britanniques sont plus optimistes et savourent leur indépendance, indique **Cécile Van de Velde**. Selon **Laurent Zylberberg**, les jeunes Britanniques sont loin d'être tous héroïques et mus par l'esprit d'entreprise et le goût du risque. Des enquêtes montrent que beaucoup aspirent aussi à trouver une « situation stable ». Il se demande pourtant si la crise qu'a traversée le Royaume-Uni à la fin des années 70 a précipité un changement d'état d'esprit vis-à-vis de l'État. Cependant, ces attitudes ne sont pas dépourvues d'ambiguïté. Certes, les Français considèrent l'État comme une nourrice, mais **Jeannette Bougrab** note qu'ils le perçoivent aussi comme un agent d'oppression et comme la cause de leur mécontentement. Lors des émeutes, ce sont les écoles et les agences pour l'emploi qui ont été visées.

Pour les Britanniques, les jeunes Français ont une attitude curieuse, voire inexplicable, a déclaré **Sujeevan Satheesan**. « Ils se battent pour que les choses ne bougent pas », indique-t-il, en référence aux manifestations contre la réforme de la législation sur le travail, qui aurait facilité l'embauche et le licenciement des jeunes. « Ils doivent faire preuve de plus de réalisme ».

Le culte du diplôme

Plusieurs participants ont jugé le système éducatif français trop rigide. « Tout dépend du bon diplôme » a affirmé **Jeannette Bougrab**. Le parcours vers l'obtention du diplôme est étroit, strictement balisé, et une fois que vous vous en écarterez, votre position dans la vie devient irréversible. Les gens sont classés dans des catégories en fonction de leurs diplômes trop tôt dans la vie, et de manière trop rigide, déplore **Jean-Damien Pô**. Les certificats et les diplômes sont de moins en moins adaptés aux besoins de la vie professionnelle et des employeurs.

Mais au Royaume-Uni, l'apparente flexibilité masque aussi une certaine rigidité. **Jo Blanden** observe que, contrairement à ce qui se passe en France, la formation semble se poursuivre une fois la carrière bien avancée. Un tiers des salariés âgés d'une trentaine d'années s'attendent à obtenir une qualification durant les cinq années à venir. Une analyse plus poussée révèle toutefois que la moitié d'entre eux visent l'un des niveaux les moins élevés des certificats professionnels, ce qui suppose qu'ils sont entrés dans la vie active avec peu, voire pas du tout, de qualifications. Ce constat corrobore le poids considérable qu'exerce la classe sociale sur le système éducatif et l'emploi en Grande-Bretagne.

Inégalités sociales

Plusieurs voix concordantes relient l'équité intergénérationnelle aux inégalités sociales. Pour les jeunes, l'avenir est déterminé par le revenu, la situation sociale et le capital culturel de leurs parents. Aucune politique ne peut remédier à la situation des jeunes sans s'attaquer à la question plus vaste de la justice sociale.

Jonathan Worth a répondu aux félicitations formulées par les Français concernant le taux élevé d'étudiants du supérieur qui décrochent leurs diplômes et achèvent leurs

études en expliquant que ces étudiants font l'objet d'une présélection draconienne et que ceux qui n'étaient pas destinés à réussir avaient déjà abandonné le cursus ou avaient été poussés vers la sortie. En France, où chaque année, quelque 300 000 jeunes sortent du système éducatif sans qualification reconnue, les perspectives de progression sociale pourraient être déterminées dès l'âge de six ans. Les participants ont cité le rapport sur la pauvreté des enfants en France publié en 2004 par le Conseil de l'emploi, du revenu et de la cohésion sociale présidé par Jacques Delors. « Si vous n'êtes pas né dans la bonne famille, vous n'avez aucune chance », a déclaré **Laurent Guimier** : en France, les inégalités de capital social sont gigantesques.

Dans aucun domaine la tendance récente à l'exacerbation des inégalités ne transparaît davantage que dans l'accès aux meilleurs établissements d'enseignement supérieur. La fameuse étude réalisée par le sociologue Pierre Bourdieu sur la « reproduction » des privilèges sociaux et culturels par les établissements d'enseignement se vérifie davantage en 2007 qu'en 1970, date de publication de son ouvrage (*La Reproduction*, co-signé avec Jean-Claude Passeron).

Enseignement supérieur

Les universités françaises souffrent d'un manque de moyens financiers et sont à l'origine des discriminations sociales. **Jeannette Bougrab** a évoqué les files des étudiants attendant de pouvoir entrer dans des bibliothèques exigües, la sous-représentation des étudiants issus de la classe ouvrière dans les filières du troisième cycle du supérieur et la diminution de leurs chances sur le marché du travail depuis qu'elle était elle-même étudiante du premier cycle.

Une partie du problème réside dans le refus des banques d'accorder des prêts aux étudiants pour financer leurs études. Les étudiants comptent trop sur l'État, qui ne suit pas. En revanche, l'introduction par le gouvernement travailliste de frais de scolarité supplémentaires (*top-up fees*, ou frais différentiels) au Royaume-Uni a été avalisée. Certes, cette mesure alourdit l'endettement des jeunes, mais rares sont les signes qui indiquent que le surcroît de revenu perçu sur leur durée de vie par les diplômés diminue, malgré la progression des taux d'inscription dans le supérieur. **Jo Blanden** explique que les possibilités se multiplient et que l'accroissement de la fréquentation dans l'enseignement supérieur atténue les inégalités au Royaume-Uni.

Et pourtant, le tableau est mitigé dans ce pays. **Nick Canning** convient que le rendement moyen, mesuré par le revenu du travail attribuable à un diplôme universitaire, ne recule pas mais qu'en général, la mobilité sociale recule, et que l'immigration exerce des pressions concurrentielles sur le marché du travail. **Louis Chauvel** compare les universités françaises à des stations-service. Vous n'avez droit qu'à un seul plein. Entre l'âge de 23 ou 24 ans et la retraite, vous devez traverser un désert avec votre véhicule. Au Royaume-Uni, en revanche, il reste d'innombrables possibilités de faire le plein en cours de route, et il n'est pas rare que l'on soutienne sa thèse à quarante ans passés.

Études et marché du travail

Solange Lefebvre se demande si l'esprit d'entreprise américain peut s'expliquer par la tradition de quitter le domicile des parents assez tôt dans la vie pour intégrer une université. Plusieurs intervenants ont comparé les habitudes françaises à la propension des étudiants britanniques à partir étudier loin de chez eux. Mais la situation à l'échelle nationale est mitigée dans les deux pays. **Nick Canning** évoque les carences persistantes de la préparation à la vie professionnelle au Royaume-Uni et l'absence de filières conduisant de l'enseignement secondaire à l'emploi. Il rappelle aux participants le grand nombre des jeunes désœuvrés, appelés « *neats* », qui ne vont pas à l'école et ne suivent aucune formation, car ils sont sortis du système scolaire.

En contrepoint à toutes les critiques formulées à l'encontre du système français, **Laurent Bonnaud** précise que certains diplômes français sont très recherchés par les employeurs à l'étranger, comme en témoigne l'employabilité des jeunes Français au Royaume-Uni et ailleurs. **Agnès Valensi** compte parmi les intervenants qui soulignent le prestige dont jouissent les diplômés des grandes écoles, les services des ressources humaines des entreprises ne prenant aucun risque en recrutant des candidats issus de ces établissements. D'autres participants reprochent aux entreprises françaises la frilosité de leurs pratiques de recrutement.

Emploi

Cependant, **Laurent Bonnaud** estime que les services des ressources humaines des entreprises françaises s'améliorent. Selon lui, de nouveaux modèles d'investissement devraient produire des effets positifs sur le recrutement ainsi que sur la politique environnementale des entreprises.

Des deux côtés de la Manche, les employeurs modernes sont de moins en moins satisfaits des produits de l'éducation traditionnelle. **Nick Canning** indique que ces employeurs recherchent des compétences non cognitives, des étudiants sachant travailler en équipe et dotés d'une intelligence émotionnelle.

Flexibilité

Parallèlement, les participants ont évoqué la flexibilité des étudiants. **Catherine Fieschi** a fait part de son expérience personnelle avec des étudiants français qui déplorent de ne pas pouvoir prendre de périodes sabbatiques pendant leurs études ou leur vie professionnelle de crainte de ne plus pouvoir revenir. Ils souhaiteraient davantage d'indépendance, mais les trajectoires sont prédéterminées.

Simon Day soutient que l'enseignement supérieur britannique est flexible et que les étudiants peuvent facilement passer d'une discipline à l'autre. Certains de ses compatriotes ne sont pas aussi affirmatifs, et **James Tugendhat** exhorte à s'abstenir de toute généralisation à partir de l'exemple d'Oxford et de Cambridge ou d'autres établissements de prestige. **Raj Jethwa** rappelle aux participants le coût de la flexibilité. Les jeunes de 20 à 30 ans sont professionnellement plus mobiles, six fois

plus que les salariés quadragénaires. Mais cette mobilité est souvent synonyme d'emploi précaire. Les jeunes doivent déployer beaucoup d'efforts pour se recycler. Autrefois, ils auraient sollicité le soutien de leur entreprise et des dispositifs financés par leur employeur. Aujourd'hui, ils sont livrés à eux-mêmes.

Charlie Osmond évoque les différences entre les hommes et les femmes, les hommes étant plus enclins à planifier leur carrière, tandis que les femmes se concentrent sur leur emploi du moment. Hommes et femmes sont de plus en plus préoccupés par leur épargne-retraite, ainsi que par les conséquences sur l'emploi de l'intensification des migrations, conséquences qui sont toutefois surtout évidentes parmi les travailleurs les moins qualifiés. Les salariés qualifiés et les travailleurs indépendants ont aujourd'hui tendance à « considérer le monde entier comme une communauté » et acceptent facilement l'idée de partir vivre et travailler à l'étranger. Des centaines de milliers de jeunes Français sont dans ce cas, et beaucoup travaillent à Londres. **Nick Canning** explique que la flexibilité augmente l'emploi total, comme le montre l'expérience britannique, mais au prix d'écartes considérables : certains mènent une belle carrière, alors que d'autres ne disposent d'aucun emploi durable. Il se demande si au XXI^e siècle, l'État va jouer un rôle croissant et reprendre à son compte certaines des responsabilités autrefois assumées par l'employeur, par exemple pour l'épargne-retraite. De son côté, **Gérard Roubichou** vante les mérites de la progression de l'emploi privé pour multiplier les possibilités de carrière, et salue les « trajectoires atypiques » dans les études et la vie professionnelle. Selon lui, cette diversité doit s'étendre si les entreprises veulent pouvoir satisfaire leurs clients. Les entreprises doivent être représentatives, et c'est pourquoi, comme l'explique **Laurent Zylberberg**, le personnel de France Telecom a en moyenne 20 ans de moins que l'ensemble de la population, ce qui reflète la démographie de sa clientèle cible.

Politique sociale

Les intervenants conviennent que les débats en cours en France et au Royaume-Uni ont des conséquences importantes pour les intérêts actuels et à venir des différentes classes d'âge, mais que ces intérêts sont rarement formulés et la voix des jeunes rarement entendue. **Solange Lefebvre** précise que les idées d'équité sont fortement tributaires du contexte politique et social, et que des tabous puissants empêchent les questions d'équité intergénérationnelle d'émerger. Certaines décisions, qui affectent matériellement les intérêts des différentes classes d'âge, telles que celles récemment prises au Québec, n'ont donné lieu à aucun débat. **Laurent Guimier** le confirme : en France, aucune personne de moins de 40 ans n'a véritablement été associée aux discussions sur l'avenir du système de retraites. Toutefois, on ne peut pas accuser le législateur d'être sourd aux préoccupations des jeunes, comme en témoigne le récent débat qui a eu lieu dans le pays sur le téléchargement de fichiers musicaux. Mais pourquoi, demande **Sujeewan Satheesan**, les jeunes sont-ils si réfractaires à l'idée d'entrer dans la sphère politique et d'y défendre leurs intérêts ?

L'Etat providence exerce une influence complexe sur la situation des différentes classes d'âge. Les prestations permettent aux jeunes de fonder un foyer et d'avoir des

enfants, et favorisent peut-être même la fécondité. Il y a forcément une explication au formidable regain de la fécondité observé en France ces dernières années. **Jean-Damien Pô** remarque que nous avons évoqué le pessimisme des jeunes en France, et pourtant, ces derniers font preuve d'une « vitalité démographique » qui constitue certainement un signe d'optimisme.

Logement

Dans les deux pays, les jeunes rencontrent beaucoup de problèmes pour l'accès au logement. Ils dépendent souvent pendant de longues années de leurs parents, que ce soit pour l'hébergement ou dans la perspective d'hériter d'un bien immobilier. **Yvette Cooper** en rejette la responsabilité sur les années de sous investissement dans le secteur de la construction au Royaume-Uni. « Si l'on avait construit davantage de biens, les primo accédants ne connaîtraient pas de telles difficultés. » **Louis Chauvel** décrit les trajectoires divergentes des jeunes en France. Certains sont partis tenter leur chance à l'étranger, ont pris le train de la mondialisation et sont entrés avec enthousiasme sur les marchés de l'emploi et de l'immobilier à l'international. Dans le même temps, leurs pairs se sont « provincialisés », et sont non seulement restés en France, mais sont aussi demeurés à proximité de leurs parents et ont encore resserré les liens familiaux par la grand-parentalité et par l'acquisition de biens immobiliers proches de ceux des membres de leur famille. Selon lui, localisation et diaspora sont allées de pair.

Discussion

Les participants ont contredit ou étayé ces divers points. Ne soyons pas trop critiques vis-à-vis de la prétendue désaffection des jeunes pour la politique, a recommandé **Laurent Bonnaud**. N'oublions pas qu'une activité politique informelle considérable se déploie au Royaume-Uni, via le bénévolat, et en France, via les mouvements de protestation indépendants. **James Tugendhat** s'interroge sur le contexte des échanges intergénérationnels. Il propose une décentralisation au profit des autorités locales, ce qui favoriserait le dialogue en replaçant les problèmes dans un territoire aux dimensions plus gérables. **Yves Censi** se déclare lui aussi en faveur de la décentralisation, « comme moyen d'apaiser les tensions ».

Quelle est l'étendue des différences entre le Royaume-Uni et la France pour ce qui est des relations entre les parents et le système éducatif ? Elle est grande, estime **Catherine Fieschi**, ce qui est paradoxal dans un pays où les relations de la famille restent fortes. **Jeannette Bougrab** déplore l'absence d'interaction entre les parents et l'école, mais regrette aussi la façon dont récemment, certains parents se sont mis à prendre part à la vie scolaire en sapant l'autorité des enseignants. **Sujeewan Satheesan** souhaite réfuter l'idée selon laquelle l'émigration de jeunes Français talentueux est préjudiciable. Il estime que leur présence, par exemple au Royaume-Uni, est un plus pour les Britanniques et a formulé l'espoir qu'ils en rapportent une expérience positive. **Louis Chauvel** juge que leur présence ne doit rien au hasard puisque le

Royaume-Uni « forme désormais l'élite mondiale » grâce à ses programmes d'études de troisième cycle.

QUELLE VOIE POUR L'AVENIR ?

Dialogue et engagement politique : S'agissant par exemple des retraites, la nature quasi contractuelle des relations intergénérationnelles doit passer au premier plan. Il est impératif de recentrer l'intérêt de la sphère politique sur le long terme, préconise **Solange Lefebvre**. Mais au préalable, affirme **Nick Clegg**, les générations doivent s'exprimer davantage sur les questions politiques. Nous devons parler des mécanismes qui permettraient d'instaurer un tel engagement.

Épargne : **James Tugendhat** indique que l'État doit recourir à la coercition afin de renforcer notre employabilité et de contraindre les comportements requis, y compris la propension à l'épargne.

Éducation : La France a augmenté le nombre des étudiants fréquentant le supérieur en refusant la sélection, mais l'université demeure le domaine réservé de l'élite. **Louis Chauvel** explique qu'au Royaume-Uni, il existe une « sélectivité excessive », surtout dans le troisième cycle du supérieur.

Plusieurs participants militent en faveur de politiques publiques axées sur l'école, d'une revalorisation de la rémunération des enseignants, d'un élargissement et d'un approfondissement des programmes, et de l'adaptation de l'enseignement au monde du travail. **Laurent Bonnaud** s'inquiète de savoir comment transmettre le capital social au fil du temps, et note que les enfants d'enseignants s'en sortent mieux à l'école, indépendamment de la classe sociale et du niveau de revenu, tout simplement en raison de leur attitude vis-à-vis de l'école et de l'accès à un soutien pédagogique.

Jeannette Bougrab affirme qu'il faut mettre un terme aux filières et aux diplômes qui n'aboutissent pas à un emploi. Elle propose également que les seniors viennent dans les écoles faire profiter les élèves de leur savoir. De leur côté, les jeunes pourraient proposer leur aide dans les hôpitaux. Elle avance l'idée d'une sorte de service national où se côtoieraient des personnes de classes sociales et de milieux différents.

Du côté britannique, l'accent est mis sur la revalorisation du statut des professionnels de l'enseignement. **James Tugendhat** exhorte à un relèvement de la rémunération des enseignants. **Nick Canning** s'appuie sur des études qui montrent qu'un enseignement de qualité peut favoriser la réussite scolaire. Il propose de multiplier les jardins d'enfants et les écoles maternelles et salue la haute considération dont bénéficient les écoles en Finlande. Dans le supérieur, les droits de scolarité supplémentaires ont permis d'injecter des capitaux dans le système. Il est normal que ceux qui ont la possibilité de faire des études supérieures apportent une contribution financière.

Logement : Selon **Louis Chauvel**, le coût du logement fausse les programmes de prestations sociales et les politiques du marché du travail. Sans l'intervention de l'État,

en France comme au Royaume-Uni, les jeunes seraient laissés pour compte sur le marché du logement et incapables de se loger correctement, déclare **David Fee**.

Politique économique : Des enjeux économiques se trouvent au cœur du conflit intergénérationnel, estiment **Jonathan Worth** et **Charles Rufenacht**, qui s'attachent aux effets dévastateurs du chômage. La France doit développer l'esprit d'entreprise. Elle pourrait imiter l'exemple du Royaume-Uni, où les recruteurs des grandes entreprises font la tournée des universités en quête de nouveaux talents.

Politique : Durant ce séminaire, les participants ont formulé des propositions de réforme du système électoral et des partis. **Nick Canning** évoque un abaissement de l'âge légal du vote, ainsi qu'une meilleure prise en compte des familles, par exemple par l'attribution aux parents de droits de vote en fonction du nombre de leurs enfants. **Cécile van de Velde** s'oppose à la politique des groupes d'intérêt et préconise un renforcement de la représentation politique de toutes les classes d'âge.

CONCLUSIONS

Si le séminaire s'est ouvert sur le constat que les intérêts générationnels, éventuellement conflictuels, reçoivent davantage d'attention en France qu'au Royaume-Uni, il s'achève sur le constat que les deux pays se posent les mêmes grandes questions, en particulier concernant l'éducation.

Si la France souligne les différences entre cohortes d'âge, le Royaume-Uni pratique la sélectivité sociale et les différences au sein des cohortes d'âge y sont plus marquées. Ces deux sociétés manquent d'équité et les inégalités semblent s'y creuser. Aucune des deux ne peut prétendre être une méritocratie, c'est-à-dire un pays où la réussite dans les études ou la carrière ne doit rien au milieu social ou au revenu des parents.

Le système britannique refuse aux jeunes l'accès aux logements sociaux. Il a créé une sous-classe et la reproduit, malgré les dispositifs publics. En France, l'exclusion sociale prend des contours différents. Les relations de la famille y demeurent extrêmement importantes, surtout pour l'accès aux formes élitistes de l'enseignement supérieur. Dans ces deux pays, le système éducatif est très efficace pour la transmission de la culture, au sens où les valeurs et le capital social des parents sont transférés à leur progéniture, perpétuant ainsi les inégalités. Cependant, l'école pourrait faire la différence et élargir les horizons des étudiants issus des milieux défavorisés. Les deux pays doivent renforcer leurs investissements à long terme dans l'éducation et prêter plus d'attention à la voix des enfants et des jeunes et encourager les échanges.

Faut-il s'étonner que ce séminaire s'attache autant à l'intervention de l'État, aux nouveaux programmes et aux dépenses publiques ? Il est évident que beaucoup de participants, britanniques comme français, ne sont pas séduits par les formules néolibérales, alors que l'État continue d'offrir des solutions. Le Royaume-Uni comme la France doivent créer ce que l'un des intervenants a appelé le « collectivisme intergénérationnel » et l'État pourrait lancer le mouvement.

Mieux investir dans la jeunesse : la question de l'équité intergénérationnelle

Solange Lefebvre

Chaire religion, culture et société

Université de Montréal

Résumé : S'agissant de la responsabilité sociopolitique et économique à l'égard des générations montantes, les débats sont flous et complexes. Les trentenaires dont il est question dans l'événement organisé par le Conseil franco-britannique sont surtout concernés par ce type de responsabilité. Leurs défis professionnels, leur participation civique et politique, leurs conditions socio-économiques nécessitent une attention particulière, puisqu'ils constituent les leaders en émergence.

Pour les suites du colloque organisé par le Conseil franco-britannique, il serait un peu dommage de ne recommander que des études statistiques. Il faut une mise en valeur des trentenaires, en les intégrant aux diverses instances nationales de décision et de pouvoir. Pourquoi ? Parce que ce groupe d'âge repère les problèmes nouveaux, fait face à des défis qu'il se doit d'expliquer à ses aînés, et constitue le sang neuf de nos sociétés. Il faut donc, à l'exemple des aînés qui ont suscité le Forum, ne pas avoir peur des jeunes leaders, mais leur laisser une place légitime.

La notion d'équité présente certaines difficultés, encore plus si on la situe par rapport aux rapports de générations¹. En effet, l'équité renvoie à un sentiment de justice, à des normes de justice qui sont de nature contextuelle dans un cadre de compétitions entre les groupes sociaux. Or le sentiment de justice est aléatoire, car il est lié à la conscience qu'on peut avoir des inégalités économiques et au jugement très circonstanciel que l'on porte sur elles. On ne saurait, selon plusieurs théoriciens, se fonder sur des théories trop fixes de l'équité. Ainsi par exemple, lorsque j'ai fait valoir dans mon pays la nécessité de rétablir à certains points de vue, l'équité entre les générations, au profit de la jeunesse (16-30 ans), on m'a répliqué les choses suivantes : le problème n'est pas un problème d'âge, mais de classes sociales et de sexes. Les pauvres sont plus pauvres, les femmes sont aussi plus pauvres. Quant à ces dernières, elles ont réussi à obtenir des victoires au plan de l'«équité salariale» depuis quelques années au Québec, par une réévaluation des barèmes salariaux pour des professions féminines jusque là sous-évaluées par rapport à des professions masculines similaires.

¹ Ce texte reprend en partie un article déjà publié : « Responsabilité et équité intergénérationnelles : débats actuels » : *Lien social et Politiques – RIAC*, 46, automne 2001, La responsabilité : au-delà des engagements et des obligations, pages 141-149.

Mais face aux répliques habituelles, que Louis Chauvel connaît bien, que faire ? Comment inclure les générations démographiques et sociologiques dans les débats autour de l'équité ? En s'attachant à l'examen de lieux bien concrets, et surtout, en assumant ce que Hans Joas appelait le principe de responsabilité². Je reviendrai à la fin sur un exemple très concret, celui de l'équité salariale. Voyons brièvement d'abord le contenu du principe de responsabilité.

1. Le principe de responsabilité

Une sorte de radicalisation de l'exigence de responsabilité envers autrui survient dans l'ère technicienne. Jonas (1979) fonde son éthique de responsabilité sur la peur ontologique de disparaître. Le danger incommensurable de destruction qui menace l'humanité creuse l'écart entre la capacité manipulatrice de l'être humain et une impuissance morale à réguler cette capacité : « La responsabilité n'a ... jamais eu un tel objet (l'impératif inconditionnel de préserver l'existence de l'être humain pour l'avenir), de même qu'elle a peu occupé la théorie éthique jusqu'ici » (1979 : 14). Jonas espère contrer cette vacuité morale en fondant la relation humaine sur une dissymétrie radicale des relations de responsabilité. L'une des figures paradigmatiques de cette responsabilité radicale est celle de la parentalité, alors que l'enfant est en situation de vulnérabilité absolue. C'est d'ailleurs cette vulnérabilité absolue de la petite enfance qui amène de plus en plus les états à promouvoir la prise en charge collective de la petite enfance, généralisant à toute la communauté l'exigence de parentalité. Mais poursuivons sur la pensée de Joas. Joas établit un rapport entre la responsabilité asymétrique du parent et celle des gouvernants. En ce qui a trait à l'environnement cependant, l'asymétrie est telle que le sujet de la responsabilité n'est pas encore né. Il s'agit des générations futures.

La dimension temporelle et intergénérationnelle de la responsabilité se fait d'ailleurs plus évidente autour de la question environnementale. Et la notion d'humanité a pris dans cette foulée une dimension temporelle dans les grands textes de référence internationaux.

2. Responsabilité intergénérationnelle et environnement

En 1997, l'UNESCO publiait une *Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures*.³ Cette déclaration se fonde surtout sur la menace qui pèse sur l'existence humaine et son environnement, y compris la diversité culturelle. Sur la scène internationale, le thème prend une importance grandissante; il en est fait fréquemment mention dans les grandes conventions internationales depuis 1972 et encore plus depuis 1992 (Convention de Rio de Janeiro), surtout en rapport avec les enjeux environnementaux et de développement.

² Hans Joas 1979 *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Cerf.

³ Déclaration adoptée le 12 novembre 1997 par la Conférence générale de l'UNESCO A sa 29^e session.

D'ailleurs, la notion d'humanité, qui est entrée dans le domaine juridique, malgré ses contours peu précis, « désigne non seulement les peuples d'aujourd'hui mais aussi les peuples de demain, les générations futures; l'humanité, c'est le genre humain dans sa perpétuation. » (Charpentier 1998 : 17). Martine Rémond-Gouilloud, dans la foulée de Jonas, ajoute que «les générations futures, déclinaison temporelle de l'humanité, confèrent à celle-ci une dimension inédite» depuis quelques décennies, depuis que la peur d'un désastre environnemental a constitué l'unité du genre humain, non seulement transpatiale mais aussi transtemporelle (1998). Il ne faut pas oublier cette dimension temporelle dans les nouveaux débats sur la globalisation, qu'il ne faut pas limiter à l'espace.

Dans le domaine du droit, surtout international, les termes génériques, tels qu' « humanité » et « planète », qui incluent implicitement les générations à venir, sont fréquemment utilisés. En particulier le mandat pour le développement durable est intrinsèquement intergénérationnel (Brown-Weiss 1998 :10). Au Canada, il s'agit du domaine où le droit fait le plus explicitement allusion aux générations futures (Loi canadienne d'évaluation environnementale). En ce qui concerne la responsabilité sociopolitique et économique à l'égard des générations montantes et futures, les débats sont plus flous et plus complexes. Les trentenaires dont il est question dans l'événement organisé par le Conseil franco-britannique sont surtout concernés par ce type de responsabilité. Leurs défis professionnels, leur participation civique et politique, leurs conditions socio-économiques nécessitent une attention particulière, puisque les trentenaires constituent les leaders en émergence.

3. Dimensions socio-économiques des responsabilités intergénérationnelles

En sciences sociales, les thèmes de la responsabilité et de l'équité sont souvent soupçonnés d'avoir une connotation conservatrice, maquillant par exemple en vertu la recherche du démantèlement de l'État-providence, pour renvoyer à la sphère familiale et privée diverses responsabilités jusque là assumées par l'État. Et combien plus le thème de la responsabilité intergénérationnelle, jusque dans la sphère extrafamiliale, est grevé d'un tel soupçon, en particulier lorsqu'il renvoie aux enjeux économiques. Le débat le plus révélateur à ce sujet est celui sur l'équité intergénérationnelle.

Au début des années 1980, une association américaine appelée «Association for Generational Equity » (AGE), s'inscrivait dans un courant selon lequel les inégalités socio-économiques étaient désormais générationnelles. Elle estimait que les personnes âgées jouissaient à présent d'un sort enviable, il leur fallait renoncer à des avantages fiscaux, sociaux et de retraite au profit des plus jeunes, de plus en plus désavantagés. Des analyses montrèrent que le but réel de l'association était de réduire les dépenses publiques présentes au maximum (éducation, domaines social et de santé), ce qui n'avantageait pas plus les jeunes que les aînés (Bengston 1993). Depuis, le thème d'équité intergénérationnelle suscite la méfiance des chercheurs (Attias-Donfut 1995;

Lefebvre 1997).⁴ Et ce, surtout au nom du fait que le débat éloignerait des véritables injustices, celles entre les riches et les pauvres, entre les catégories socio-économiques éloignées, entre les classes sociales. Dans le champ des rapports de générations, on préférera le concept de « solidarité », qui renvoie à l'interdépendance positive entre les générations. Attias-Donfut écrit :

Du « contrat social » de Rousseau, pour plus de justice garantie par les institutions, aux utopistes et réformateurs, l'idée de solidarité chemine avec l'avènement de la démocratie... Aujourd'hui, tandis que se poursuit une individualisation de plus en plus sophistiquée, les solidarités s'étendent dans l'espace, à une communauté de nations (comme l'Europe sociale) et à l'ensemble de la planète (pour les problèmes d'environnement par exemple) et dans le temps, des générations contemporaines aux générations futures (Attias-Donfut 1996 : 8-9).

Ces solidarités se nouent autour d'un double pacte ou contrat entre les générations et entre les sexes, dont les contenus et les principes peuvent varier selon les cultures. Des conceptions des iniquités ou injustices effectives entre générations surgiront divers appels à la responsabilité ou à la solidarité intergénérationnelle, qui renvoie au contrat tacite entre générations, toujours à renégocier.

Le principe de responsabilité intergénérationnelle peut donc difficilement être remis en cause. On s'entend sur le fait que de nouvelles solidarités générationnelles, sociales et familiales, semblent appelées par le contexte social, économique et démographique qui se dessinent depuis la Deuxième guerre mondiale et, plus particulièrement, après les Trente Glorieuses (Grand'Maison et Lefebvre 1995; Lesemann et Martin 1993; O'Neill 1994). Pourtant la défiance se fait jour lorsque surviennent des revendications en faveur de tel ou tel groupe d'âge, au nom de l'équité intergénérationnelle. Il est vrai que les chercheurs ou les décideurs disposent souvent de données partielles pour évaluer la dimension intergénérationnelle des iniquités.⁵ Au Canada par exemple, on en sait très peu sur les rapports entre transferts intergénérationnels publics et privés. Les discussions du colloque franco-britannique ont montré que les informations nous manquent sur plusieurs points : accès au logement, variation des revenus selon l'âge, comparaisons des statuts sociaux entre les diverses cohortes nées à différentes périodes, etc. Qu'en est-il par exemple des clivages intra générationnels, notamment entre héritiers et non héritiers ? Est-ce que les clivages entre les revenus, qui traversent les générations, ne demeurent pas les plus cruciaux? Mais, disons-le aussi, cette défiance tient au fait que les chercheurs les plus importants qui abordent les questions intergénérationnelles hors de la famille, sont spécialisés dans le champ du vieillissement ou de la gérontologie. Ainsi par exemple, en conclusion des deux

⁴ Nous n'entrerons pas ici dans les débats sur l'universalité ou le particularisme des normes de justice et d'équité (Kellerhals 1988). Mais il importe de souligner que lorsqu'il est question de justice ou d'équité générationnelle, des points de vue souvent divergents sont exprimés, et dont la diversité semble évoquer la nature « discutable » de ce qu'est l'équité ou la justice intergénérationnelle, de ses critères et de ses principes.

⁵ Statistiques Canada a publié deux volumes faisant état des connaissances sur ces sujets (Corak 1997,1998).

volumes de Statistiques Canada qui font le point sur les données disponibles ou non, Susan A. Mc Daniel écrit ceci :

La génération est la nouvelle astrologie du millénaire, avec ses étiquettes de baby-boomers, baby-busters, membres de la Génération X et les retraités, qui viennent remplacer les signes astrologiques pour nous définir à titre individuel et pour nous guider collectivement à travers les dédales du futur... l'équité intergénérationnelle, en tant que concept, a fait l'objet de critiques soutenues... le véritable enjeu, dans le cadre de nombreuses discussions politiques, ce sont les répercussions sur le plan financier d'une population vieillissante, et non l'équité entre les générations (1998 : 183-184).

Mc Daniel propose pourtant un cadre d'analyse du nouveau contrat social entre les générations (1997). L'auteur reconnaît qu'une polarisation s'est accentuée entre enfants, jeunes adultes et plus vieux, de même qu'entre riches et pauvres, mais elle soupçonne que l'angle générationnel d'analyse peut « créer une diversion par rapport aux vrais besoins au sein de chaque génération ou groupe ». Est-ce que la responsabilité intergénérationnelle ne peut alors demeurer qu'un principe moral général ?

Louis Chauvel a présenté quant à lui une analyse systématique de la structure sociale de son pays à la lumière des clivages générationnels. Il fait l'hypothèse que la question intergénérationnelle est devenue politique, « car elle est au croisement de la transformation des classes sociales et de l'avenir de l'Etat providence » (Chauvel 1998). Le clivage générationnel s'ajouterait à la classe sociale et au sexe comme facteur expliquant l'accroissement des inégalités sociales. À l'instar de Morissette au Canada, en comparant les statistiques depuis la fin du 19^{ème} siècle, il conclut que la situation économique qui prévaut au moment de l'insertion en emploi d'un citoyen, soit au début de sa vie adulte, aurait des conséquences importantes sur le niveau de revenu de ce citoyen tout au long de sa vie (Morissette 1998). Dans cette foulée, tout en reconnaissant que les analyses doivent être affinées, nous ne pouvons que conclure à la nécessité d'aborder explicitement la question des clivages intergénérationnels (Grand'Maison 1992; Lefebvre 1995,1997). Pourquoi, en effet, ne pas admettre que l'appartenance à une cohorte ou à une génération, peut avoir, à l'instar du sexe ou de la classe sociale, un impact sur l'intégration plus ou moins réussie à la vie en société? Et dans la même foulée, il est certes aussi pertinent de discuter des responsabilités intergénérationnelles.

Pour illustrer cela, j'évoque l'exemple du débat québécois autour des clauses « orphelin », fort révélateur du fait que l'analyse tenant compte des clivages générationnelles est le parent pauvre du milieu de la recherche.

4. Débat révélateur : les clauses « orphelins »

En 1997, le regroupement « Le pont entre les générations » attirait l'attention dans une lettre publique sur la multiplication des clauses « orphelin » dans les conventions collectives publiques et parapubliques, qui risquait de survenir à la faveur des coupures imposées dans la masse salariale.⁶ Une clause « orphelin » signifie que le traitement salarial d'employés temporaires ou précaires, ou des futures recrues, est abaissé, au profit des employés plus anciens. Les jeunes adultes du groupe, étudiants universitaires, firent leurs propres recherches pour en démontrer la prolifération, devant l'absence de données canadiennes sérieuses sur le sujet. Dans la foulée des coupures de 6% infligées dans la fonction publique et parapublique, ils constatèrent que dans plus de 70% des conventions municipales, cette coupure s'opérait à travers une quelconque clause orphelin. Ces jeunes adultes formèrent pas la suite un regroupement autonome du nom de « Force-Jeunesse », qui travailla à l'analyse du problème et provoqua notamment la mise sur pied d'une commission parlementaire (Force-Jeunesse 1998).

Leurs recherches montrent par exemple que depuis la récession économique du début des années 1980, on avait pu observer une augmentation du nombre d'entreprises ayant recours à l'utilisation de clauses «orphelins» visant les nouveaux travailleurs, et donc majoritairement (mais pas exclusivement) les jeunes.

Reconnues depuis des décennies au Japon, les clauses «orphelins» existent aux États-Unis depuis les années 1930 (Bowers 1987). Il faut attendre les années 1960 avant de voir les accords sur la double structure salariale ne plus constituer des cas isolés, ceux-ci étant implantés dans plusieurs conventions collectives de grandes chaînes de restauration (Martin 1992). Même si le phénomène ne semble pas nouveau, les diverses pressions exercées par la mondialisation des marchés et de la production, ainsi que par la réduction des budgets gouvernementaux, semblent favoriser le recours aux clauses «orphelins» dans les accords conclus entre les divers acteurs des milieux de travail, tant dans les secteurs public que privé (Force-Jeunesse 1998 : 6).

Ces travaux de Force-Jeunesse donneront lieu à diverses réflexions, dont l'une du Ministère du Travail sur l'équité intergénérationnelle, et une autre de la Commission des Droits de la personne et des droits de la jeunesse.⁷ Ces réflexions conduiront à

⁶ À la demande d'étudiants universitaires, j'ai mis sur pied ce groupe de travail qui réunissait des seniors de divers domaines et des jeunes adultes, pour discuter des solidarités et iniquités intergénérationnelles. Voir Le pont entre les générations, 1998.

⁷ Ministère du Travail, Vers une équité intergénérationnelle, 11 juin 1997; Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, La rémunération à double palier et les autres clauses dites «orphelins» dans les conventions collectives : conformité au principe de non discrimination, Michel Coutu, 24 avril 1998; il en avait été question en 1990 : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Conformité avec la

l'adoption d'une loi dans la Loi sur les normes du travail, interdisant les clauses à effet permanent, et exigeant que les clauses à effet temporaire soient justifiées de manière rigoureuse. Plusieurs groupes de jeunes travailleurs s'en réclameront pour obtenir rétribution rétroactive.

Le propos ici n'est pas d'offrir une analyse approfondie de cette question, mais de montrer que l'occultation de la possibilité des clivages d'ordre générationnel peut rendre aveugle à l'égard de responsabilités fondamentales. Qu'on ait, sans réserve, imposé diverses clauses orphelin aux plus jeunes travailleurs, dans de nombreux milieux de travail, m'apparaît comme une dérive éthique. Au plan de la responsabilité, l'asymétrie est évidente : une décision est prise en l'absence des principaux intéressés, qui subiront le contrecoup de coupures présentes que les employés veulent éviter pour eux-mêmes. Voilà, croyons-nous, un exemple contextuel d'iniquité. D'autres questions se posent depuis quant à la répartition des fonds publics en matière d'éducation et de santé. Une vigilance et des analyses très fines s'imposent pour assurer le maintien de l'équilibre. Le démographe canadien Légaré offre sur de récentes années diverses analyses des changements générationnels depuis la Deuxième Guerre. La génération X, née après 1965, aurait connu des conditions d'entrée sur le marché du travail moins favorables, qui a des conséquences sur toute la vie. L'une des grandes préoccupations est sans doute la faiblesse du poids démographique des plus jeunes, face à la dette collective et à la prise en charge des personnes âgées, surtout les baby-boomers d'après guerre, nés entre 1946 et 1956 (Ménard et Légaré 2007. Pour exemple d'une initiative de l'État, un Fonds des générations, exclusivement dédié à la réduction de la dette, a été constitué. Une loi a été adoptée à cet effet le 5 juin 2006 par l'Assemblée nationale du Québec. Légaré promeut quant à lui l'idée d'une caisse de santé pour financer les soins de santé des cohortes nombreuses vieillissantes.

Conclusion

Nous avons donc cherché à montrer que la crise environnementale et l'appauvrissement des jeunes adultes renvoyait pour une part à un enjeu de responsabilité intergénérationnelle. Dans le cas de l'environnement, on peut sans difficulté évoquer le principe de responsabilité intergénérationnelle, au sens fondamental. La question paraît plus difficile à envisager dans le champ des relations socio-économiques. Elle se trouve en émergence et appelle des analyses multiples. Il importe donc de continuer la réflexion sur ces questions difficiles, en évitant de dénier les dimensions intergénérationnelles de la responsabilité et des inégalités, au nom de la complexité. Cet examen demande de longues et coûteuses enquêtes. La plupart des chercheurs doivent répondre aux critères de la spécialisation du monde la recherche, et orientent forcément le regard vers une portion très limitée de la vie. Par conséquent, peu de recherches portent sur les générations et leurs rapports de force. Il y a même

une défiance quasi viscérale, dès que l'équité est évoquée pour évaluer la justice entre générations.

Tout au long du débat sur les clauses « orphelin » notamment, parce qu'ils évoquaient le « spectre » de l'équité intergénérationnelle, les travaux cherchant à éclairer cette question furent soupçonnés de faire dévier le débat des problèmes véritables, par exemple la pression de la mondialisation des marchés, les polarisations entre riches et pauvres, les problèmes « structurels ». Est-ce que l'âge serait un tabou au sein des milieux de la recherche rompus à l'analyse des inégalités entre classes sociales et entre les sexes ? Et si pauvreté et inégalité riment parfois avec groupe d'âge et période historique, peut-on aborder *aussi* le problème des clivages intergénérationnels ?

Concernant la réflexion sur la responsabilité, dans le domaine socio-économique comme dans le domaine environnemental par ailleurs, la richesse de la référence aux rapports de générations est de lier éthique et temporalité, conscience morale et long terme, dimensions qu'ont tendance à négliger nos sociétés surmodernes.

Pour les suites du colloque organisé par le Conseil franco-britannique, il serait cependant un peu dommage que ne recommander que des études statistiques. Il faut une mise en valeur des trentenaires, en les intégrant aux diverses instances nationales de décision et de pouvoir. Pourquoi ? Parce que ce groupe d'âge repère les problèmes nouveaux, fait face à des défis qu'il se doit d'expliquer à ses aînés, et constitue le sang neuf de nos sociétés. Il faut donc, à l'exemple des aînés qui ont suscité le colloque, ne pas avoir peur des jeunes leaders, mais leur laisser une place légitime.

Bibliographie

----, (1998), *Le pont entre les générations*, Québec, Éd. Les Intouchables.

Attias-Donfut, Claudine (1988), - *Sociologie des générations. L'empreinte du temps*, Paris, PUF, 1988, 249 p.

- (1991), *Génération et âges de la vie* (Que sais-je?,2570), Paris, PUF, 126 p.

Attias-Donfut, Claudine (dir.) (1995), *Les solidarités entre générations. Vieillesse, familles, état*, Paris, Nathan, 352 p.

BENGTSON, Vern L. et W. Andrew Achenbaum (dir.) (1993), *The Changing contract across generations*, 311 pages.

Bowers, M. H. et R. D. Roderick (1987), «Two-Tier Pay Systems : The Good, the Bad and the Debatable.», *Personnel Administrator*, vol. 34, p. 101-112.

CHAUVEL, Louis (1998), *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XXème siècle*, Paris, PUF, 301 p.

CORAK, Miles (dir.) (1997), *Les finances publiques et l'équité intergénérationnelle*, Statistiques Canada, 164 p.

- (1998), *Les marchés du travail, les institutions sociales et l'avenir des enfants au Canada*, Statistiques Canada, 192 pages.

Brown-Weiss, Edith, «The Changing Structure of International Law», p. 4-15, in Prieur & Lambrechts

Care, Norman S. (1982) «Future Generations, Public Policy and the Motivation Problem» : *Environmental Ethics*, vol. 4, no 3, automne.

Charpentier, Jean, «L'humanité : un patrimoine, mais pas de personnalité juridique», in Prieur & Lambrechts, p. 17-21.

DeWitt, C. (1987) «A Sustainable Earth : Religion and Ecology in the Western Hemisphere», Mancelona, MI : AuSable Institute.

Force Jeunesse (1998), *Mémoire présenté à la Commission parlementaire de l'Économie et du Travail, relativement aux clauses «orphelin»*, 18 août 1998, manuscrit, 45 pages.

Fragnière, Gabriel, *L'obligation morale et l'éthique de la prospérité : le retour du sujet responsable*, Bruxelles, Presses universitaires européennes, 1993, 271 p.

GRAND'MAISON, Jacques (dir.) (1993), *Vers un nouveau conflit de générations. Profils sociaux et religieux des 20-35 ans*, Montréal, Fides.

Jonas, Hans (1990) *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Cerf.

Laws, David (1994) «Responsabilité transgénérationnelle et décisions publiques» : *Communications* 1994, no 59, Seuil, 267-277.

Lefebvre, Solange (2001), «Responsabilité et équité intergénérationnelles : débats actuels» : *Lien social et politiques – RIAC* 46 automne 2001 141-149.

(1995) "Génération contemporaines, itinéraires et solidarités", , dans J. Grand'Maison, Lise Baroni et Jean-Marc Gauthier (dir.), *Le défi des générations*, Montréal, Fides, 1995, p. 89-181

"Rapports de générations. Une conjoncture socio-économique et culturelle": *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. CII, 1997, p. 183-198.

"Nouvelles solidarités et responsabilités dans le contexte actuel": *Le gérontophile* 18/1, hiver 1996, p. 5-11.

Légaré, Jacques et Pierre-Olivier Ménard 2006 «Les générations X et Y, vraiment différentes des précédentes? SEDAP Research Paper No 158, <http://socserv.mcmaster.ca/sedap/p/sedap158.pdf>

Étude commandée par L'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux, July 2006.

Levinas, Emmanuel (1974), *Autrement qu'être ou au-delà de l'essence*, La Haye, M. Nijhoff.

- (1991), *Entre nous. Essais sur le penser-à-l'autre*, Paris, Grasset.

Martin, J. E. et R. T. Lee, «Pay Knowledge and Referents in a Tiered-Employment Setting», *Industrial Relations*, vol. 47, no. 4, 1992, p. 654-665.

McDaniel (1997), « Intergenerational Transfers, Social Solidarity, and Social Policy : Unanswered Questions and Policy Challenges » : *Canadian Public Policy/Canadian Journal of Aging*, Joint Issue, Vol. 23, 1-21.

McDaniel, Susan (1998), in Corak, Miles (dir.), 183-188.

Müller, Denis (1998) *Les éthiques de responsabilité dans un monde fragile*, Montréal, Fides, 43 p.

Prieur, Michel & Claude Lambrechts, 1998, *Les hommes et l'environnement. Mankind and the Environment. What rights for the twenty-first century?*, Paris, Éd. Frison-Roche.

Rèmond-Gouilloud, Martine, « L'autre humanité (remarques sur une homonymie) », in Prieur & Lambrechts, p. 55-61.

Segalen, Martine, " Continuités et discontinuités familiales :approche socio-historique du lien intergénérationnel ", dans Claudine Attias-Donfut (dir.), *Les solidarités entre générations*, Paris, Nathan, 1995, p. 27-40.

Taylor, Charles (1989), *Sources of The Self. The Making of the Modern Identity*, Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press.

VARENNE, Hervé, 1986: «Love and Liberty, la famille américaine contemporaine», dans: BURGIÈRE, André et all. (dir.), *Histoire de la famille, t. 3: Le choc des modernités*, Paris, Armand Collin, p. 533-562

Cartographie européenne des modèles sociaux de jeunesse

Cécile Van de Velde

A l'heure d'une internationalisation des systèmes éducatifs et des marchés du travail, la question se pose d'une convergence des modes de passage à l'âge adulte en Europe. L'émergence d'une dynamique générationnelle est en jeu, susceptible selon certains auteurs de conduire, si la conscience d'un destin social commun se développe au sein des jeunes cohortes, à une renégociation transversale du « contrat social » qui relie la génération présente avec la génération aînée. De quelle façon se clivent aujourd'hui les trajectoires d'entrée dans la vie adulte au sein d'une Europe vieillissante ? Mis en perspective comparative, le mouvement d'« allongement de la jeunesse » est loin de revêtir transversalement les mêmes traits au sein des différents pays d'Europe occidentale. L'empreinte des sociétés sur cette période du parcours de vie reste profonde : en fonction des modes d'intervention étatique, des systèmes éducatifs et des cultures familiales qui s'y agencent, chaque société tend à institutionnaliser différents modes de passage à l'âge adulte. En se centrant sur la question des chemins d'accès à l'indépendance, cette contribution se propose d'analyser quelques-uns de ces modes de construction sociale de la jeunesse en Europe, tout en insistant sur les cas français et britanniques.

I - Dans les sociétés nordiques, une indépendance précoce, des études tardives

Les configurations sociales et culturelles nordiques tendent à favoriser des trajectoires de jeunesse indépendantes, longues et exploratoires, qui s'amorcent dans un départ précoce du foyer parental, et se prolongent par des itinéraires d'alternance entre vie solitaire et union libre et entre études et emploi, jusqu'à une fin potentiellement tardive des études. Une indépendance précoce y est garantie par l'Etat, qui institutionnalise, par une politique universelle et flexible de financement de la vie étudiante, la légitimité d'études longues, entrecoupées de périodes d'activité professionnelle. Ces trajectoires d'alternance, vécues sous le mode d'une détermination progressive aux rôles adultes, sont également favorisées par une intégration relativement aisée sur le marché du travail et par un lien formation-emploi relativement souple. Elles s'inscrivent en continuité d'une socialisation précoce à l'autonomie au sein de la famille.

Au Danemark notamment, une politique de financement des jeunes adultes étudiants ou chômeurs favorise l'existence de longs parcours discontinus entre temps d'études et phases d'expérience professionnelles, menés dans une indépendance prolongée vis-à-vis des parents : une allocation directe et universelle garantit la survie économique de l'étudiant indépendamment des ressources parentales ; sa flexibilité temporelle permet matériellement le prolongement ou la reprise, même tardive, des études. Cette bourse

étudiante prend la forme de 72 « bons » mensuels que l'individu est libre de gérer à sa guise -sous condition de réussite aux examens-, dégressifs en fonction des revenus annexes de l'emploi, et sans limite d'âge : on pourrait presque parler, dans le cas des étudiants, de « flex-indépendance ».

Cette bourse peut se coupler avec un prêt dont le montant s'élève au tiers de celui de la bourse. Pour exemple, en 2004, un étudiant a droit à l'équivalent de 916 euros, bourse et prêt compris, s'il déclare avoir quitté le foyer parental. En donnant aux jeunes Danois les moyens d'un retour tardif aux études, la politique étatique favorise ainsi l'extension d'un temps long marqué par la mobilité, potentiellement prolongé par le recours à la formation continue. Elle s'inscrit dans des modes d'intervention politique qui, au regard des autres sociétés européennes, sont aujourd'hui relativement peu segmentés par l'âge.

	Dkk	Euros
Bourses		
<i>Etudiant vivant chez ses parents</i>	2247	302
<i>Etudiant ne vivant plus chez ses parents</i>	4519	606
Prêts	2313	310
Montant total		
<i>Etudiant vivant chez ses parents</i>	4560	612
<i>Etudiant ne vivant plus chez ses parents</i>	6832	916

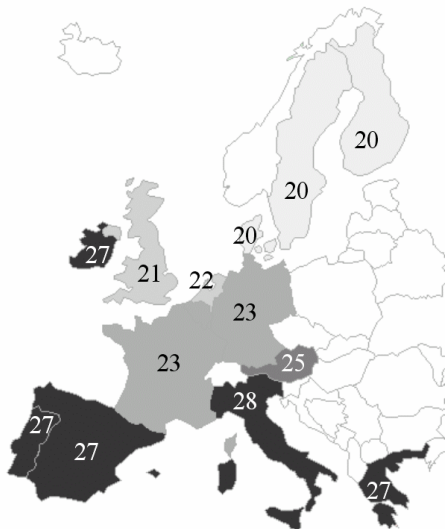
Le financement de la vie étudiante au Danemark : Montants mensuels maximum alloués en 2004. Reconstitution à partir de données fournies par the Danish Students' Grants and Loans Agency, <http://www.su.dk>.

Ce mode de financement des études n'empêche pas, loin s'en faut, l'investissement massif des étudiants -et plus largement des jeunes adultes- sur le marché du travail. Le cumul des études et de l'emploi est relativement important, même parmi les étudiants les plus jeunes, ce qui rend compatible l'existence d'un suivi massif des études supérieures et d'un taux d'emploi global des jeunes particulièrement élevé : au second trimestre 2005, d'après les données de l'Enquête communautaire sur les Forces de Travail, plus de 55% des jeunes scolarisés de 15-24 ans combinent emploi et études (Chagny, Passet, 2006). Cette culture de l'emploi précoce des « juniors », rejoint celle, à l'autre extrême des carrières professionnelles, d'un maintien dans l'emploi des « seniors » et de la défense d'un « droit au travail pour tous » (Guillemard, 2003). Au Danemark, les politiques de financement de la vie étudiante ont elles-mêmes été mises en place au cours des années quatre-vingt pour contrer des phénomènes d'arrêt prématuré des études ou de surendettement des étudiants, et donc des comportements d'indépendance des jeunes adultes qui lui préexistaient, s'inscrivant plus largement dans une double norme d'autonomie et d'égalité au sein des familles scandinaves (Gullestad, 1992).

II – Au Royaume-Uni, l'indépendance par l'emploi

Les sociétés libérales tendent à développer des trajectoires de jeunesse plus courtes, tournées vers l'accès à l'emploi. La norme sociale invite l'individu à s'assumer de façon la plus précoce possible. La décohabitation est censée avoir lieu dès la fin de l'adolescence, prolongée par des études courtes et largement autofinancées, et par un accès précoce au statut d'emploi salarié, vecteur d'indépendance financière, ainsi qu'aux statuts maritaux et conjugaux.

D'inspiration libérale, l'intervention étatique envers les jeunes adultes au Royaume-Uni incite à l'autofinancement : en remplacement des anciennes allocations directes, un système universel et unique de prêts étudiants a été mis en place en l'an 2000. L'endettement et l'activité professionnelle parallèles au cours des études sont préférés à la solidarité parentale, même au sein des milieux aisés. Plus du tiers des jeunes Britanniques de 15 à 24 ans scolarisés cumulent emploi et études (Passy Chagnet, 2006). Cependant, la tendance actuelle est à la hausse des frais de scolarité à payer ; le débat social sur la jeunesse, auparavant focalisé sur les jeunes SDF ayant quitté prématurément le domicile parental, s'oriente depuis quelques années sur le coût élevé des études et l'endettement croissant des étudiants. Ce coût de la scolarité rend nécessaire le recours à un soutien parental partiel, le plus souvent vécu sur le mode de la culpabilité. La poursuite d'études longues est ainsi fortement contrainte par son coût économique, et potentiellement délaissée au profit d'une intégration rapide sur un marché du travail relativement flexible. Révélateur d'une norme de précocité, le revenu minimum est ouvert sous conditions de ressources à tous les jeunes majeurs en attente prolongée sur le marché du travail, mais à un taux partiel pour les moins de 21 ans.



Graphique : Ages médians au départ de chez les parents (situation moyenne 1994-1999), Panel Européen des Ménages.

L'indépendance des jeunes Britanniques n'est pas garantie, comme au sein des sociétés scandinaves, par un Etat fortement défamilialisant. Pourtant, avec un âge médian au départ de chez les parents de 21 ans sur la période de 1994 à 1999, l'indépendance résidentielle y est quasiment aussi précoce. Des historiens renvoient ces pratiques de décohabitation à une « tradition historique » britannique (Cunningham, 2000), où le départ du foyer survenait en moyenne à l'âge de 14 ans. Les parcours de jeunesse s'inscrivent dans un contexte culturel stigmatisant la dépendance financière envers les parents à partir de la sortie de l'adolescence, dictant des comportements de recherche d'emploi rémunéré, et ce même pendant les études. Cette norme d'indépendance se conjugue à une valorisation de l'emploi salarié : d'après l'enquête Valeurs de 1993, plus de 65% des Britanniques âgés de 18 à 25 ans déclarent que le travail est très important, contre 48% des jeunes Danois. Particulièrement enclins à se définir eux-mêmes comme "adultes" dès l'âge de 20 ou 22 ans -et ce au regard de leur statut d'indépendance-, les jeunes Britanniques se distinguent également par la représentation relativement positive qu'ils manifestent de cet âge de la vie, l'associant massivement à un « point de départ » de trajectoires supposées ascensionnelles. Ils se démarquent ainsi de la rhétorique de la « non urgence » qui caractérise davantage les longues expériences de jeunesse des jeunes Scandinaves. Mais au-delà de cette incitation normative à l'émancipation individuelle, les trajectoires de précocité que tendent à emprunter les jeunes Britanniques répondent également à l'existence d'une forte pression financière pesant sur la poursuite des études et l'accès de plus en plus problématique au logement.

III – Corporatisme et passage à l'âge adulte : le poids d'une détermination précoce par les études

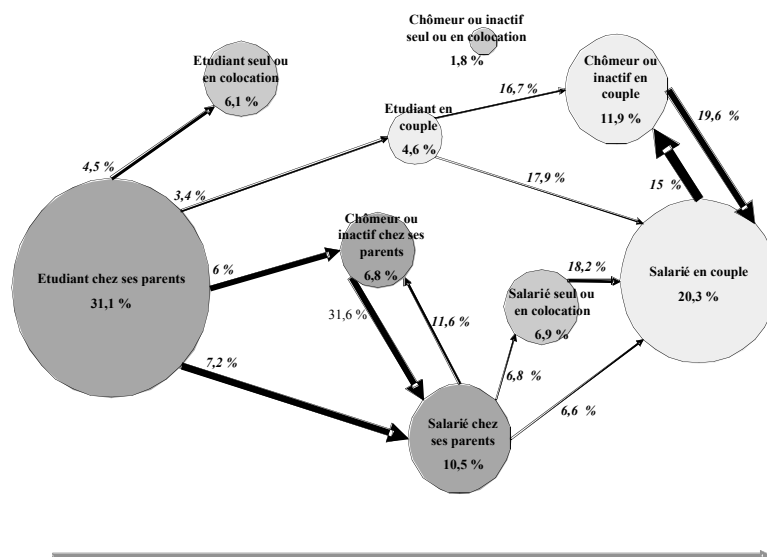
Le « corporatisme » de la société française a une influence profonde sur les parcours de jeunesse. Cette période, prioritairement associée au temps des études et de l'insertion professionnelle, y est davantage pensée comme celle d'un investissement à vie, déterminant de façon quasi-définitive le statut social futur de l'individu. La rigidité du lien diplôme-emploi et la perspective d'une intégration difficile sur le marché du travail font peser sur le choix du domaine et de la durée des études un enjeu de long terme, qui rend compte de la linéarité et du caractère d'urgence des trajectoires. L'exercice effectif d'une solidarité parentale malgré l'existence d'une éthique de l'autonomie individuelle prend sens dans ce contexte : l'aide parentale apparaît avant tout justifiée par l'enjeu des études, et s'associe à des pratiques d'indépendance partielle, surtout résidentielle.

L'Etat consacre ce maintien partiel sous dépendance parentale par une politique hybride d'intervention envers les jeunes adultes, étudiants ou chômeurs. La plupart des dispositifs légitiment prioritairement la prise en charge parentale des études et de la phase d'intégration professionnelle : l'octroi d'allocations familiales jusqu'aux 20 ans de l'enfant, l'existence de bourses étudiantes dépendantes des revenus parentaux, ainsi que l'exclusion des 18-24 ans du droit au revenu minimum participent d'une logique de mise en exergue des solidarités parentales. L'instauration de la condition d'âge de

25 ans dans l'octroi du RMI a ainsi été principalement motivée lors des débats parlementaires par la crainte d'une incitation à la décohabitation précoce et potentiellement à l'isolement, et par la volonté d'un maintien des protections familiales (Lima, 2004). Ce mode prioritaire d'intervention se conjugue avec quelques traits défamilialisants, légitimant par exemple un droit partiel à l'indépendance résidentielle pour les étudiants et les jeunes chômeurs par l'intermédiaire d'une politique d'aide au logement.

Cette politique induit une dissociation particulièrement perceptible au sein de la jeunesse française entre une aspiration à l'indépendance précoce et l'adaptation nécessaire à un maintien provisoire sous égide parentale, au moins financière. Les jeunes Français se distinguent ainsi par un accès particulièrement long et progressif à l'indépendance : entre un départ relativement précoce au regard des pays latins -l'âge médian au départ est de 23 ans en 1999- et une stabilité professionnelle effective plus tardive, se glissent de multiples situations intermédiaires caractérisées par leur ambiguïté, associent des pratiques de solidarité familiale à une éthique de l'autonomie individuelle. Les trajectoires des jeunes Français se distinguent ainsi par l'existence d'une disjonction entre un maintien partiel sous dépendance parentale et l'existence de normes culturelles valorisant plutôt l'autonomie précoce. Elaboré à partir des données longitudinales du Panel Européen des Ménages, le graphique ci-dessous recompose les principaux flux empruntés entre différents statuts résidentiels et professionnels par les jeunes adultes âgés de 18 à 30 ans en France au cours des six premières vagues de l'enquête (1993-1999)⁸. Ces flux dessinent deux logiques majeures de sortie du foyer : une décohabitation en tant que salarié, à l'issue d'un parcours d'insertion mené sous le toit parental, et une sortie, plus précoce, en tant qu'étudiant, pour vivre seul ou en couple. Ces logiques correspondent à deux « styles » distincts d'autonomisation qu'avaient dégagés par Michel Bozon et Catherine Villeneuve-Gokalp à partir de l'enquête Passage à l'âge adulte (Bozon, Gokalp, 1995), distinguant une forme d'« autonomisation partielle sous contrôle des parents » d'une forme d'« autonomisation tardive ».

⁸ Il se lit comme suit : chacun des cercles correspond à un statut familial et professionnel donné, et a été classé sur l'échelle temporelle en fonction de l'âge moyen des individus dans cet état. Les flèches indiquent les principales transitions entre ces différents statuts d'une année à l'autre ; leur épaisseur est proportionnelle aux flux absolus de transition, tandis que le pourcentage adjacent en indique la probabilité relative. Seuls les flux les plus significatifs ont été représentés.



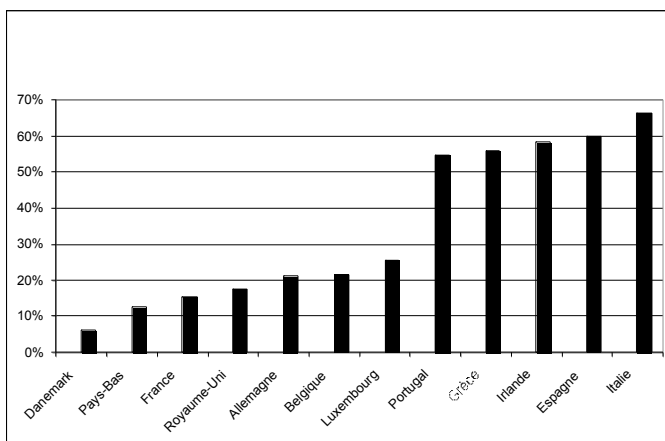
Proportion d'individus âgés de 18 à 30 ans dans un statut familial et professionnel donné, et principaux flux de transition entre ces états d'une année à l'autre en France (1994-1999). Exploitation ECHP, 6 vagues 1994-1999.

L'exercice d'une solidarité parentale effective malgré une norme d'indépendance précoce répond prioritairement à l'enjeu social de cette période, dominée par une pression au placement social. Il s'inscrit dans un contexte de forte sectorisation des filières d'études et d'emploi, et d'une extrême valorisation du diplôme tout au long de la vie. La problématique d'un "définitif" conditionné par le niveau d'études initiales et la nature du premier emploi constitue effectivement une clé de compréhension fondamentale des trajectoires d'entrée dans la vie active, faisant de la question de l'orientation un enjeu majeur des parcours, et induisant un rapport au temps marqué par l'absence perçue de droit à l'erreur. L'urgence d'intégration et l'absence de retour envisagé aux études contribuent à des trajectoires académiques continues et amorcées de façon précoce -l'âge médian aux études supérieures y est un des plus bas d'Europe occidentale-, encore relativement cloisonnées du temps de l'emploi. En France, la part des jeunes de la tranche d'âge 15-24 ans qui combinent emploi-études est particulièrement faible : en 2005, seuls 10,8% des jeunes scolarisés de 15-24 ans cumulent leurs études avec un emploi, celui-ci prenant majoritairement la forme d'un « boulot alimentaire », très peu pourvoyeur de satisfaction (Enquête Eurostudent, 2005).

IV – Dans les sociétés méditerranéennes, un maintien tardif au foyer parental

Enfin, la société espagnole, tout comme d'autres sociétés méditerranéennes de type « familialiste », favorise en son sein une expérience de jeunesse caractérisée par l'attente au foyer parental des conditions nécessaires à la construction d'un nouveau foyer, que représentent dans l'absolu l'obtention d'un emploi stable, le mariage, et l'achat d'un appartement -dans le contexte d'un marché de l'immobilier peu tourné vers la location-. La sortie du foyer clôture des trajectoires marquées par le chômage et

la précarité professionnelle. Les solidarités intergénérationnelles prennent avant tout la forme du maintien de la cohabitation tant que ne sont pas réunies les conditions économiques et conjugales d'une sortie installée. Depuis la fin du franquisme, l'Espagne a effectivement connu une élévation rapide de l'âge moyen au départ du domicile parental et au premier mariage. Ce mouvement de hausse s'est traduit par une chute notable des départs avant 25 ans, élevant l'âge médian à la décohabitation aux alentours de 27 ans, ce qui au sein d'un dégradé européen nord-sud, place l'Espagne juste derrière l'Italie.



Pourcentage d'individus âgés de 25 à 30 ans exerçant une activité salariée et vivant chez leurs parents (situation moyenne 1994-1999). Source : Panel Européen des Ménages.

Ce type de trajectoire s'inscrit dans un régime d'Etat-Providence légitimant la prise en charge familiale des coûts sociaux de cette période dans un contexte de chômage élevé et de forte précarité de l'emploi juvénile, le contrat temporaire étant devenu le mode le plus fréquent d'embauche des jeunes en Espagne (Fougère, 2006). Tout comme en Italie, les perspectives professionnelles et salariales des jeunes entrants sur le marché du travail ont récemment été érigées en problème social : contraints de s'endetter à vie pour l'acquisition d'un logement, dépourvus de réel rôle social avant un âge tardif, ces jeunes ont été baptisés la « génération à 1000 euros ». Soulignons cependant qu'au-delà de ces facteurs strictement économiques, le maintien prolongé au foyer renvoie également à des normes culturelles valorisant l'appartenance familiale –l'autonomie individuelle se construit au sein du foyer– et conditionnant le départ à la création d'un nouveau foyer : la liaison départ-mariage reste profondément structurante, même si son pouvoir explicatif tend à diminuer sur le long terme. La proportion de jeunes âgés de 25 à 30 ans qui restent chez leurs parents tout en étant salariés s'élève ainsi à plus de 50% au sein des sociétés méditerranéennes et en Irlande. Non stigmatisée, cette cohabitation tardive s'envisage prioritairement dans une logique assurantielle de long terme : le sens de la solidarité familiale est censée se renverser au cours de la vie.

Conclusion

De façon transversale, il apparaît ainsi que chaque société produit une forme de configuration socio-politique et culturelle qui structure le passage à l'âge adulte. Au regard de ces contrastes, les formes multiples que revêtent aujourd'hui les mouvements sociaux des « jeunes générations » au sein des sociétés européennes prennent sens, et répondent directement aux déficits de chaque modèle. Les manifestations d'une génération de « mille-euroistas » renvoient en Espagne à la conjonction d'une précarité prolongée et de difficultés grandissantes d'accès au logement. Les débats sur la « génération sacrifiée » en France, portés par des revendications centrées sur les études, les stages et l'insertion, s'inscrivent dans une configuration sociale portant à leur paroxysme les clivages intergénérationnels tout en consacrant l'enjeu majeur d'un placement sur le marché du travail. Les manifestations britanniques axées sur le surendettement des jeunes et l'accès au logement répondent à des trajectoires conjuguant une forte pression financière à une norme d'indépendance précoce, tandis que les débats émergents au Danemark sur le maintien des bourses d'études se focalisent plutôt sur les inégalités intra-générationnelles. A ce jour, les politiques nationales s'attachent à combler les effets pervers de leur propre modèle, en se comportant comme autant d'environnements fermés. Or, les manquements et les faiblesses des diverses configurations sociales portent en eux-mêmes les prémisses d'arbitrages migratoires à venir ; il convient désormais d'intégrer la dimension supranationale dans la construction de politiques envers les jeunes adultes, afin que les nouvelles générations européennes soient dotées de potentiels équitables ou complémentaires. L'analyse de cette dimension est le préalable nécessaire à la construction d'un modèle européen d'investissement envers les jeunes générations, qui dépasserait les mondes clos des politiques nationales.

Eléments de bibliographie

- Brannen J., Lewis S., Nilsen A., Smithson J. (2000), *Young Europeans, Work and Family*, Londres, Routledge.
- Bozon M., Villeneuve-Gokalp C. (1995) « L'art et la manière de quitter ses parents », *Populations et Sociétés*, n.297.
- Cavalli A., Galland O. (1993) (dir.), *L'allongement de la jeunesse*, Poitiers, Actes Sud, Observatoire du Changement Social.
- Chagny O., Passet O. (2006), « La faiblesse du cumul emploi-études des jeunes pèse sur le taux d'emploi global de la France », *Note de veille du Centre d'Analyse Stratégique*, n.25, septembre.
- Chauvel L. (2006), « Les nouvelles générations devant la panne prolongée de l'ascenseur social », *Revue de l'OFCE*, janvier.
- Cunningham H. (2000), « Pourquoi les jeunes Anglais quittent-ils si tôt leurs parents ? », *Revue de l'OFCE*, n.72
- Esping-Andersen G. (1999) [version anglaise, *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, 1990], *Les trois mondes de l'Etat-Providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Le Lien social ».

- Fougère D., Pfister C. (2006), « Réformes structurelles sur le marché du travail : que nous enseignent les études micro-économiques ? », *Bulletin de la Banque de France*, n.151, juillet.
- Grignon C. et Gruel L. (1999), *La vie étudiante*, Paris, PUF, coll. « Politique d'aujourd'hui ».
- Guillemard A-M. (2003), *L'âge de l'emploi. Les sociétés à l'épreuve du vieillissement*, Paris, Armand Colin, coll. « U ».
- Gullestad M. (1992), « Petits faits et grands problèmes. L'anthropologie de la société scandinave contemporaine », *Terrain*, n.19, octobre.
- Hammer T. (co-ord.) (2003), *Youth Unemployment and Social Exclusion in Europe. A Comparative Study*, Polity Press.
- Lefresne F. (2003), *Les jeunes et l'emploi*, Repères, La Découverte.
- Lima L. (2006), « Le temps de l'insertion dans les politiques sociales, en France et au Québec », in Bidart C. (dir.), *Devenir adulte aujourd'hui. Perspectives internationales*, INJEP, Paris, L'Harmattan, pp.55-70.
- Masson A. (2006), « Les avatars de l'altruisme parental », in Paugam S., *Repenser la solidarité*, Paris, PUF, « Le Lien Social », pp.143-182.
- Mayer K. U. (2004), "Whose Lives? How History, Societies and Institutions Define and Shape Life Courses", *Research in Human Development*, 1 (3), 2004, pp.161-187.
- Van de Velde C. (2007), « La dépendance familiale des jeunes adultes en France. Traitement politique et enjeux normatifs », in Paugam S. (dir), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, PUF, « Le lien social », 2007.
- Van de Velde C., *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, PUF, coll. Le Lien Social, à paraître, février 2008.

LISTE DES PARTICIPANTS FRANÇAIS

Coprésident :

Yves CENSI

Député de l'Aveyron

Sylvie BLUMENKRANTZ

Sous-directrice de la Section française du Conseil franco-britannique

Laurent BONNAUD

Docteur en histoire de L'Université Paris-Sorbonne

Credit Manager, Banque de financement et d'investissement, BNP PARIBAS

Jeannette BOUGRAB

Maître de conférences à l'Université de Paris I – Panthéon Sorbonne

Membre du Haut Conseil à l'Intégration – Membre du Conseil d'analyse de la société

Louis CHAUVEL

Professeur des universités en sociologie

Cyril DE GONZAGUES

Etudiant en Master de droit des affaires

Stagiaire à la Section française du Conseil franco-britannique

Gérard ERRERA CVO

Ambassadeur de France au Royaume-Uni

David FÉE

Docteur en civilisation britannique

Maître de conférences à l'Institut du monde anglophone

Université Sorbonne Nouvelle – Paris III

Jean GUÉGUINOU GCVO

Ambassadeur de France

Président de la Section française du Conseil franco-britannique

Laurent GUIMIER
Directeur de la Rédaction
LE FIGARO.fr

Solange LEFEBVRE
Professeur titulaire
Faculté de théologie et de sciences des religions
Université de Montréal

Jean-Damien PÔ
Directeur des études de l'Institut de l'Entreprise

Gérard ROUBICHOU
Professeur émérite des universités
Secrétaire général de la Section française du Conseil franco-britannique

Charles RUFENACHT
Président de SELER

Agnès VALENSI
Directrice générale de Trans World Search

Cécile VAN de VELDE
Professeur à l'Université de Lille III

Laurent ZYLBERBERG
Directeur des relations sociales internationales
France Télécom

BRITISH PARTICIPANTS

Co-chair:

Yvette Cooper MP

Minister for Housing

Co-chair:

Nick Clegg MP

Liberal Democrat Shadow Home Secretary

Rushanara Ali

Associate Director, Young Foundation

Katinka Barysch

Deputy Director, Centre for European Reform

Dr Jo Blanden

Lecturer in Economics, University of Surrey

Nick Canning

Deputy Director (Education), Prime Minister's Strategy Unit.

Simon Day

President, Franco-British Students Alliance

Roisin Donachie

Head of European and International Relations, Commission for Racial Equality

Catherine Fieschi

Director, DEMOS

Michael Gove MP

Conservative Shadow Secretary of State for Children, Schools and Families

Raj Jethwa

TUC Policy Officer for Youth and Regional Affairs

Ann Kenrick

Secretary-General, FBC

Charlie Osmond

CEO, FBC

Henry Paker

Publications Officer, FBC

Sophie Pedder

Paris Correspondent, The Economist

Rt Hon Joyce Quin

Former Minister of Europe

Rt Hon Lord Radice

Chairman, Franco-British Council

Sujeewan Satheesan

Head of CFSP Institutions and France Team, Foreign & Commonwealth Office

James Tugendhat

Managing Director, Method Products

Gemma Tumelty

President, National Union of Students

Jonathan Worth

European faststreamer and website designer

Rapporteur :

David Walker

Editor, Guardian Public

Observers :

Anna Bawden

Assistant editor, Guardian Public

Rt Hon Lord Prosser

Former Senator, College of Justice in Scotland

ORDRE DU JOUR

Mardi 9 octobre

18 h 00 Réception à l'Ambassade de France

Mercredi 10 octobre

9 h 00 Ouverture des travaux par The Rt Hon Lord Radice et Yves CENSI

9 h 15 I – Regards sur la nouvelle génération en France et en Grande-Bretagne

Diagnostic sur la dynamique générationnelle en France et en Grande-Bretagne

Intervenants : Louis CHAUVEL et Dr Jo BLANDEN

- Handicaps sociaux spécifiques des nouvelles générations
- Difficulté à représenter ces problèmes dans l'espace public
- Risques d'avenir pour le développement social

9 h 45 **Discussion générale**

10 h 30 Pause

10 h 45 Insertion professionnelle et sociale
Intervenants : Yvette COOPER et Cécile VAN de VELDE

- Conditions d'accès à l'emploi
- Logement
- Surendettement
- Emigration économique

11 h 10 **Discussion générale**

11 h 50 Education et formation
Intervenants : Jeannette BOUGRAB et un Britannique

- Adéquation du système éducatif au marché du travail
- Valorisation des diplômes
- Financement des études (emprunts, bourses, ...)
- Apprentissage, formation professionnelle

12 h 10 **Discussion générale**

13 h 00

Déjeuner

14 h 00

II – Les perspectives d’avenir

Mieux investir dans la jeunesse : la question de l’équité intergénérationnelle

Intervenants : Solange LEFEBVRE et Nick CLEGG MP

■ Orientation des politiques publiques (prise en charge collective de la petite enfance, système de financement des retraites, préservation de l’environnement, ...)

■ Dimension éthique du concept de responsabilité intergénérationnelle

14 h 20

Discussion générale

15 h 30

Vers une meilleure représentativité de la nouvelle génération dans les instances politiques et socio-économiques : recommandations

Discussion générale

16 h 30

Synthèse des travaux par Louis CHAUVEL

16 h 45

Conclusion par l’ambassadeur de France au Royaume-Uni, M. Gérard ERRERA

17 h 00

Clôture des travaux

Le Conseil franco-britannique est né, au moment de l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté européenne, d'une initiative commune du Président Georges Pompidou et du Premier ministre Edward Heath.

Son objet est de contribuer à une meilleure compréhension entre les deux pays par le moyen de rencontres de personnalités ou de spécialistes, notamment dans les domaines de la culture, de la science, de la politique et des entreprises.

CONSEIL FRANCO-BRITANNIQUE

Section française

66, rue de Bellechasse, 75007 Paris

Téléphone : 01 42 75 79 83 - Télécopie : 01 42 75 79 87

Mél. : conseilfrancobritannique@wanadoo.fr

Site : www.conseilfrancobritannique.info